



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent du patrimoine canadien

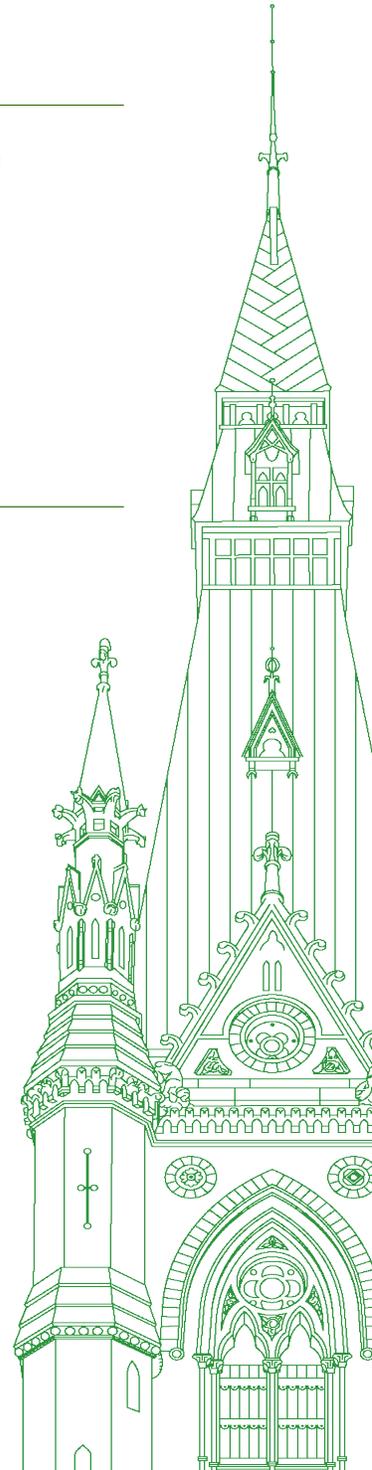
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 003

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le vendredi 30 octobre 2020

Président : M. Scott Simms



Comité permanent du patrimoine canadien

Le vendredi 30 octobre 2020

• (1305)

[Traduction]

Le président (M. Scott Simms (Coast of Bays—Central—Notre Dame, Lib.)): Bienvenue à tous. Nous commençons aujourd'hui notre nouvelle étude, mais avant d'aborder cette question, je voulais simplement vous remercier. Je crois comprendre que nous attendons toujours l'arrivée d'un des membres du Comité, mais que nous allons commencer relativement à temps. Nous avons fait nos tests de son, comme il se doit, et maintenant nous poursuivons la séance.

Aujourd'hui, la séance comporte deux heures désignées. La première heure sera consacrée au lancement de notre nouvelle étude, et la deuxième portera sur les travaux du Comité. N'oublions pas que nous avons reçu un mot de passe différent pour la partie consacrée aux travaux du Comité. Je vous le rappellerai un peu plus tard, mais pour l'instant, nous sommes tous connectés et prêts à commencer. Nous amorçons notre étude sur les défis et les enjeux auxquels sont confrontés les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport pendant la pandémie de COVID-19.

Comme d'habitude, nous commencerons par entendre les fonctionnaires du ministère. Nous accueillons aujourd'hui Mme Hélène Laurendeau, sous-ministre du ministère du Patrimoine canadien, David Dendooven, sous-ministre adjoint, Politique stratégique et affaires ministérielles, et Jean-Stéphane Piché, sous-ministre adjoint principal, Affaires culturelles. J'espère avoir rendu justice à vos noms sans les avoir bousillés, mais, si cela s'avère nécessaire, j'espère que vous me corrigerez au cours de la prochaine série de questions.

Je rappelle rapidement à tout le monde que, si vous regardez nos délibérations sur ParlVU, vous êtes les bienvenus. Nous entendrons trois témoins qui disposeront de cinq minutes pour faire leur déclaration préliminaire. Les témoins ont fourni à l'avance au Comité et à la présidence une copie de leur déclaration, et je les en remercie.

Ensuite, un temps de parole de six minutes sera accordé au premier intervenant et, par la suite, à chaque parti de la façon suivante: pendant la première série de questions, nous entendrons le Parti conservateur, le Parti libéral, le Bloc Québécois et le Nouveau Parti démocratique. En ce qui concerne la deuxième série de questions et les séries de questions subséquentes, nous verrons en temps et lieu. En attendant, j'ai une question à poser à Mme Laurendeau.

Ces cinq minutes vous sont-elles réservées, ou souhaitez-vous les partager avec les autres témoins?

Mme Hélène Laurendeau (sous-ministre, ministère du Patrimoine canadien): Je vais faire, au nom du ministère, une déclaration préliminaire pour nous tous et, ensuite, nous serons prêts à répondre aux questions.

[Français]

Le président: Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

Cela étant dit, ce que je peux faire, c'est être plutôt généreux dans la façon dont j'applique les règles si vous dépassez les cinq minutes qui vous sont imparties.

La parole est à vous, madame Laurendeau, pour votre déclaration préliminaire.

Mme Hélène Laurendeau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à m'excuser pour les difficultés techniques que j'ai éprouvées. Nous ferons en sorte qu'elles soient réglées avant nos comparutions futures.

[Français]

Je vous parle de Gatineau, au Québec. J'aimerais reconnaître que nous sommes sur le territoire traditionnel algonquin anishinabe.

J'aimerais remercier les membres du Comité de nous avoir invités aujourd'hui pour parler de cette importante initiative qu'est le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport.

Nous nous penchons aujourd'hui sur les secteurs de la culture, du patrimoine et du sport, qui emploient collectivement 750 000 Canadiens, qui contribuent au PIB national à hauteur de 61,9 milliards de dollars par année et dont les produits — les arts, les livres, la musique et la participation aux sports — offrent aux Canadiens réconfort, esprit communautaire et sentiment d'identité commune, qui sont fort importants en cette période de turbulences.

Comme vous le savez, les secteurs de la culture, du patrimoine et du sport ont été parmi les premiers à subir des fermetures, des annulations et des pertes connexes à grande échelle en raison de la pandémie et, bien sûr, des directives de santé publique, qui ont imposé aux secteurs du spectacle et des activités sportives un confinement instantané, dès le début de la pandémie. Ces secteurs ont été parmi les premiers à subir les répercussions de la pandémie, et ils seront sans doute parmi les derniers à les subir. Ces secteurs sont déjà très vulnérables, puisqu'ils sont constitués en grande partie de petites et de moyennes organisations et qu'ils s'appuient fortement sur des modèles d'exploitation sans but lucratif. Par voie de conséquence, ils ont subi de graves dommages.

Le PIB réel du sous-secteur des arts, des spectacles et des loisirs s'élevait à 7,3 milliards de dollars en juillet 2020, comparativement à 15,6 milliards de dollars en février 2020. Il s'agit là d'une diminution de plus de 50 % en quatre mois seulement.

La main-d'œuvre totale dans le secteur des arts d'interprétation, des sports, des spectacles et des activités connexes a accusé une baisse de 19,2 % en septembre 2020 par rapport à septembre 2019.

La situation actuelle fait foi de la fragilité des secteurs qui sont particulièrement vulnérables aux répercussions de cette pandémie. Sans aide financière, de nombreuses organisations auraient déjà cessé leurs activités, et bon nombre d'entre elles sont toujours en danger.

● (1310)

[Traduction]

Comme la pandémie s'aggravait, le gouvernement a réagi — le 17 avril 2020, le premier ministre a annoncé un investissement de 500 millions de dollars dans la création du nouveau Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes liés à la culture, au patrimoine et au sport.

Très rapidement après cette annonce, le ministère a conçu le fonds pour compléter les mesures de soutien relatives à la COVID-19 que le gouvernement mettait déjà en œuvre, la Prestation canadienne d'urgence et la Subvention salariale d'urgence du Canada. Le ministère a conçu ce fonds pour s'assurer que les lacunes de ces prestations seraient comblées.

Outre le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19, les principes clés étaient les suivants: les fonds devaient être versés le plus rapidement possible, étant donné que le temps pressait; le processus devait être simplifié là où c'était possible; les demandeurs qui normalement ne bénéficiaient pas de fonds versés dans le cadre de programmes de Patrimoine canadien devaient être admissibles à ces fonds.

Le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 s'appuyait également sur les mesures existantes annoncées le 25 mars 2020 visant à simplifier le processus de présentation et de traitement des demandes de financement pour 2020-2021 concernant le Fonds du livre du Canada et le Fonds du Canada pour les périodiques, ce qui a permis aux bénéficiaires admissibles de remplir des demandes et d'avoir accès à l'aide financière beaucoup plus rapidement que d'habitude.

Le ministère a également accéléré la distribution des fonds existants aux bénéficiaires admissibles, afin d'apporter rapidement une aide financière.

[Français]

Ce fonds d'urgence est entré en vigueur en mai 2020 et le versement des paiements s'est effectué en deux phases. La première phase consistait à utiliser les mécanismes de financement existants pour avancer une somme d'environ 307 millions de dollars sous forme de financement supplémentaire temporaire aux bénéficiaires qui recevaient déjà des fonds d'un des programmes de financement du ministère, du Conseil des arts du Canada ou de Téléfilm Canada.

La deuxième phase visait à pallier certaines lacunes relevées dans la distribution des fonds de la première phase. La deuxième phase ciblait spécifiquement des entités issues de la diversité et cherchait aussi à assurer une certaine équité dans la distribution régionale. Ainsi, une somme de 45 millions de dollars devait servir à des mesures spéciales de soutien aux journalistes dans le cadre du Fonds du Canada pour les périodiques, 25 millions de dollars aux diffuseurs indépendants de petite taille qui investissent dans des bulletins de nouvelles et des émissions communautaires, et 52,1 millions de dollars aux organismes artistiques et culturels qui

ne sont pas normalement admissibles au financement des programmes réguliers de Patrimoine canadien.

Dans la distribution de ces fonds, le ministère a pu compter sur l'appui de ses partenaires, plus particulièrement le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada, le Fonds des médias du Canada, ainsi que FACTOR et la Fondation Musicaction, afin de faciliter la distribution des fonds au moyen d'un processus simplifié, qui a permis de verser rapidement les fonds de manière uniforme et équitable aux organismes touchés.

Outre le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19, le gouvernement a offert une aide aux radiodiffuseurs en octroyant des fonds au CRTC afin d'annuler les droits de licence de la première partie pour l'exercice financier 2020-2021. Le gouvernement a aussi alloué 25,7 millions de dollars aux musées nationaux et à la Commission des champs de bataille nationaux pour leur permettre de maintenir leurs activités et d'offrir certaines visites durant l'été.

Étant donné que le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 tire à sa fin, nous avons entrepris un sondage auprès des bénéficiaires de ce fonds afin d'évaluer l'efficacité du financement et son incidence sur le maintien des employés en emploi, ainsi que les différentes autres répercussions sociales. Nous en sommes à compiler les résultats de ce sondage.

Cela dit, les bénéficiaires de la première phase du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 ont répondu en grand nombre à ce sondage. On nous indique que 77 % des répondants ont affirmé que le Fonds les avait aidés à demeurer en activité dans une mesure importante ou modérée.

● (1315)

[Traduction]

Pour conclure et pour vous donner une idée de la rapidité avec laquelle tout cela s'est produit, je précise que le premier ministre a annoncé le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 le 17 avril 2020. Le ministre Guilbeault a annoncé le lancement du programme le 8 mai 2020. Les autres mesures dont j'ai parlé ont été mises en œuvre parallèlement au Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 au cours de l'été 2020. Plus de 96 % des fonds, soit 482 millions de dollars, avaient été distribués à la date limite du 30 septembre 2020. Les fonds résiduels seront distribués d'ici le 31 décembre. Nous parlons d'environ 18 millions de dollars qu'il reste à distribuer entre nous et d'autres partenaires.

Le ministère est bien conscient qu'il faut faire davantage pour soutenir le secteur durant cette pandémie, et nous élaborons actuellement des options stratégiques pour favoriser la relance. Ces options seront orientées par les résultats d'une série de 22 séances de discussions ouvertes et tables rondes avec des intervenants que le ministre Guilbeault a organisées en septembre et en octobre 2020. Ces événements ont mis en lumière la vulnérabilité du secteur et les domaines d'intervention possibles à l'avenir.

J'aimerais remercier le Comité de son attention. Ceci met fin à ma déclaration préliminaire. J'espère que le son était audible. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, madame Laurendeau, de votre exposé.

Chers collègues, juste avant d'entrer dans le vif du sujet, j'ai quelques conseils à vous donner.

Comme nos témoins ne sont pas dans la salle elle-même — en fait, la grande majorité d'entre nous ne sont pas dans la salle de réunion —, j'ai quelques conseils à vous donner. Si vous avez une question précise à poser à une personne en particulier, veuillez nommer cette personne avant de poser la question. Cela peut parfois être un peu gênant lorsque nous ne pouvons pas voir à qui nous parlons exactement.

Sinon, je peux supposer, madame Laurendeau, que vous allez probablement accepter les questions et les transmettre à vos SMA ou à vos SMA principaux si vous le souhaitez.

Cela dit, nous allons commencer par donner la parole à M. Blaney pendant six minutes.

Allez-y, monsieur.

[Français]

L'hon. Steven Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Bonjour, monsieur le président. Le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador sont ensemble pour cette réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Bonjour, madame Laurendeau. Je suis heureux de vous retrouver dans ce contexte inhabituel. J'ai écouté votre présentation et je vous ai entendu dire que 96 % du montant annoncé avaient été investis. Je vous félicite. C'est peut-être un peu comme le décor qui vous entoure: on dirait que vous avez été dans un gros chantier au cours des derniers mois. C'est une façon de vous exprimer notre reconnaissance, parce que la fonction publique fédérale a su s'élever à la hauteur du défi qui était devant elle.

Vous avez mentionné qu'il y avait eu deux annonces de 500 millions de dollars, une en avril et une autre, plus concrète, au mois de mai. J'avais parlé avec le ministre et je lui avais demandé plus de précisions, tout comme le fait mon collègue Alain Rayes. Je pense que vous avez quand même réussi à soutenir les organismes centraux qui sont les partenaires habituels de Patrimoine canadien. À deux reprises, dans votre présentation, vous avez mentionné que vous aviez cherché à élargir un peu votre soutien. Vous avez mentionné des montants, et j'aimerais en entendre davantage là-dessus.

Par exemple, un organisme de ma circonscription, le Festival jazz etcetera Lévis, est un partenaire de Patrimoine canadien. Il était très content et reconnaissant de pouvoir compter sur vous. Cependant, il y a des organismes qui ne font pas nécessairement partie de l'organigramme ou de la structure. Comment avez-vous fait pour aider ces organismes?

Je vais poser tout de suite ma deuxième question. Vous aidez effectivement les noyaux des organismes, mais les effets ne se font pas sentir au sein des communautés. Le consommateur n'a pas nécessairement pu les constater, à cause de l'annulation des événements.

Comment peut-on arriver à maintenir la vitalité culturelle et à en voir les effets? Parfois, des organismes collectent des fonds, mais leur événement n'a pas lieu et les fonds ne sont pas utilisés. Comment voyez-vous la suite des choses?

En résumé, pouvez-vous parler de l'aide aux organismes qui ne sont pas dans votre matrice habituelle, puis de la suite des choses?

• (1320)

Mme Hélène Laurendeau: Je vous remercie beaucoup, monsieur Blaney.

D'abord, il y a deux choses. En ce qui concerne les organismes inhabituels, il s'agissait surtout de petits organismes, comme des musées, mais il y en avait d'autres aussi. Avec l'aide de nos collègues de Services partagés Canada, et en nous inspirant du portail qui avait été fait pour les fonds d'urgence à Développement des ressources humaines Canada, nous avons mis en place un portail permettant aux gens de faire une demande dans le cadre de la deuxième phase. Cela leur permettait de nous dire qui ils étaient et comment nous pouvions les contacter pour discuter avec eux en vue de déterminer le financement auquel ils étaient admissibles dans le cadre de la deuxième phase du fonds de 500 millions de dollars.

Je dirais que nous avons eu un assez haut taux de succès. En fait, nous avons réussi à entrer en contact avec des organismes qui n'étaient pas couverts par nos programmes habituels.

En ce qui a trait aux autres organismes et au travail à faire pour la relance, je vais demander à M. Piché de vous faire part de quelques idées concernant les répercussions sur le secteur des spectacles, qu'il s'agisse de nos mesures d'urgence ou des idées que nous considérons à la suite des tables rondes du ministre Guilbeault.

Avec votre permission, monsieur le président, je vais donc céder la parole à M. Piché.

M. Jean-Stéphane Piché (sous-ministre adjoint principal, Affaires culturelles, ministère du Patrimoine canadien): Merci, monsieur le président. Merci, madame la sous-ministre.

Je vous remercie de votre question très pertinente. Comme vous le savez, au début de la pandémie, le premier réflexe a été d'aider les clients connus de Patrimoine canadien, c'est-à-dire ceux qui bénéficiaient déjà de ses programmes. Au début de la pandémie, nous avons fait des projections relatives au PIB pour chaque catégorie de l'industrie culturelle pour savoir lesquelles seraient les plus affectées.

Par exemple, nous savions que le secteur qui englobe les arts de la scène et tout ce qui relève du spectacle souffrirait énormément. Certaines de ces composantes étaient déjà clientes de Patrimoine canadien, tandis que d'autres ne l'étaient pas. Notre premier réflexe a donc été de travailler avec notre clientèle connue et de nous assurer que l'argent sortait vite.

Très rapidement, nous avons cerné des communautés ou des regroupements artistiques qui étaient plus vulnérables, comme ceux qui se consacrent aux spectacles de musique en direct. Nous appuyons la production musicale, au ministère, mais nous n'avions pas de programme qui appuyait les salles de spectacles consacrées à la musique en direct. Alors, dans le cadre de la deuxième phase, nous avons prévu une somme de l'ordre de 20 millions de dollars spécifiquement pour le secteur de la musique en direct.

Également, en ce qui a trait à notre clientèle existante, certains des organismes renouvellent leur demande d'une année à l'autre, dans le cadre de nos programmes, mais ils ne sont pas tous retenus chaque année. Dans la deuxième phase, nous avons donc décidé d'accorder un soutien supplémentaire à ceux qui n'avaient pas obtenu de financement cette année.

Nous avons fait la même chose en travaillant avec Téléfilm Canada, le Fonds des médias du Canada et le Conseil des arts du Canada. Ils ont tous les trois élargi l'accessibilité des programmes pour permettre à un plus grand groupe d'intervenants de participer.

Je ne vous ai donné qu'un aperçu, mais il y a des exemples dans tous les domaines.

• (1325)

Le président: Merci.

[Traduction]

Je rappelle à mes collègues que je suis assez strict en matière de temps, mais je serai indulgent avec les témoins qui souhaitent dépasser le temps qui leur est imparti, afin de pouvoir achever leur réflexion et leur témoignage.

Monsieur Louis, la parole est à vous pendant six minutes.

M. Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence, et veuillez remercier vos ministères d'être intervenus. C'est incroyable de voir la réaction de tant de personnes dans tant de ministères, des personnes qui aident les Canadiens. C'était vraiment une source d'inspiration.

Ce que j'ai été encore plus fier d'entendre, c'est la façon dont, lorsque vous avez parlé du soutien de notre secteur des arts, vous avez employé les mots « cohérent », « rapide » et « simple » relativement à l'aide apportée aux programmes existants déjà en cours et aux gens qui n'avaient pas reçu d'aide.

M. Piché a parlé des artistes et de leur souffrance immédiate. Je vais parler de mon expérience, car jusqu'à il y a environ un an, presque jour pour jour, j'étais artiste depuis toujours. Les artistes ont l'habitude de traverser des périodes de récession — ils sont les premiers à être mis à pied et les derniers à être réembauchés à la fin de ces périodes —, mais la situation est survenue soudainement et d'un seul coup. Ce sont des gens qui sont habituellement autonomes. Il y a beaucoup de travailleurs indépendants et de petites entreprises qui se démènent simplement dans cette économie de petits boulots.

C'est vers ces mêmes artistes que nous nous tournons. Tout le monde s'est tourné vers ces artistes pour les aider à survivre pendant le confinement. Je sais qu'en plus des nombreuses demandes de soutien que mon bureau a reçues, mon téléphone cellulaire personnel a explosé. J'ai parlé à un mari et une femme qui travaillaient ensemble pour l'Orchestre symphonique de Kitchener-Waterloo et, tout d'un coup, des saisons entières de spectacles ont été annulées, et les musiciens n'avaient plus nulle part où se produire.

Pouvez-vous m'expliquer en termes simples à quel point la PCU a aidé des artistes, surtout dans ce genre de secteur où elle ne s'applique pas normalement? De plus, en ce qui concerne la subvention salariale, j'ai parlé à un certain nombre de petits théâtres et d'établissements qui m'ont dit que leur scène était peut-être sombre, mais qu'ils étaient capables de garder leur personnel en ligne et de regarder vers l'avenir.

Pouvez-vous expliquer comment la PCU a aidé le secteur des arts en général avant même que nous n'abordions la question des autres programmes?

Mme Hélène Laurendeau: Je vous remercie beaucoup de cette question très importante.

J'y répondrai partiellement, puis je me tournerai à nouveau vers M. Piché pour la question de l'interaction entre la PCU et la subvention salariale.

Ce que je devrais mentionner, c'est que vous vous souviendrez qu'au tout début, la définition de l'admissibilité à la PCU s'inspirait vraiment de celle des personnes admissibles à l'assurance-emploi, ce qui, vous le savez très bien, ne tient pas nécessairement compte de la réalité des travailleurs autonomes ou, comme vous l'avez mentionné en particulier, de l'économie des petits boulots.

Nous avons été très rapidement saisis de la question, et avons passé pas mal de temps à expliquer à nos collègues qu'il était très important que nous élargissions la portée de la PCU ou que nous prévoyions des mesures complémentaires.

Je suis fier de dire que nous avons réussi sur les deux fronts. Nous voulions indiquer très clairement que la totalité des 500 millions de dollars et la subvention salariale ou la PCU ne devaient pas se recouper, mais plutôt être complémentaires, et assorties d'éléments qui seraient attribués aux organisations pour contribuer à maintenir l'emploi des travailleurs autant que possible.

Nous avons donc deux grands piliers: la PCU et la subvention salariale. En plus de cela, nous avons conçu la distribution des 500 millions de dollars destinés aux organisations, de manière à ce qu'elles touchent un peu plus d'argent et quelque chose de plus propre à leur réalité, en particulier parce qu'elles sont, dans l'ensemble, des organisations sans but lucratif qui soutiennent les artistes qui travaillent à leur compte.

Nous l'avons fait en demandant à chaque demandeur d'attester que le financement et la subvention salariale ou, dans le cas des particuliers, la PCU ne se recouperaient pas.

Monsieur Piché, voulez-vous ajouter quelque chose?

Il a consacré beaucoup de temps à cette question, et je tiens à le féliciter parce qu'il a été le cerveau de cette idée.

Monsieur Piché, vous avez la parole.

• (1330)

M. Jean-Stéphen Piché: Oui, merci, madame la sous-ministre, merci, monsieur le président.

La question de la souplesse est primordiale. Comme vous le savez, des marges de manoeuvre ont été intégrées dans la PCU afin de permettre à certaines catégories d'artistes d'y avoir accès, de sorte que les travailleurs temporaires sont désormais admissibles à cette prestation. La subvention salariale a aussi été extrêmement utile. Même les prêts aux entreprises ont été utiles. Toutefois, nous avons défini leurs paramètres très clairement: la conception de ces mesures devait être cohérente, et il ne devait pas y avoir de chevauchement entre elles sur le plan de leur application.

Comme le député l'a mentionné, le travail lié à l'attestation a vraiment accéléré les choses en accordant à la fonction publique une marge de manoeuvre pour pouvoir gérer ce processus sans compromettre la reddition de comptes. C'est toujours une situation délicate, mais je pense que nous avons une très bonne histoire à raconter. Nous disposons une base de dossiers; tout cela est très bien documenté, ce qui a vraiment facilité la tâche à la fonction publique.

Je pense que les organisations culturelles ont valorisé cette sous-ressource. La PCU a beaucoup aidé sur le plan de l'emploi. Nos mesures ont contribué à maintenir l'intégrité structurelle des organisations qui traversaient une période très difficile, de sorte qu'elles seront prêtes, lorsque nous discuterons des questions de reprise, à « relancer » l'économie, comme nous le disons, sans oublier que tout au long de cette période, le secteur créatif a fait preuve d'une grande innovation en essayant de permettre l'expression artistique pendant la pandémie.

Je pense que nous avons agi sur plusieurs fronts et, bien entendu, nous ne sommes pas les seuls acteurs à avoir travaillé en ce sens. Les provinces et les municipalités ont également apporté leur contribution, et cette contribution était importante. Par conséquent, cela a vraiment été un effort commun.

M. Tim Louis: Merci beaucoup. Je peux vous assurer que les artistes sont prêts à se produire sur place dès que possible. Je vous remercie d'avoir pris le temps de témoigner.

Le président: Merci, monsieur Louis.

Chers collègues, j'ai une brève mise à jour technique à vous communiquer. Comme nous avons eu quelques problèmes techniques au début de la séance, nous allons prolonger cette période, en faisant passer son heure de fin de 14 heures à 14 h 05, heure de l'Est, avant de nous occuper des travaux du Comité.

Monsieur Champoux, la parole est à vous pendant six minutes.

[Français]

Monsieur Champoux, vous disposez de six minutes.

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

À mon tour, je tiens à remercier les témoins de leur disponibilité.

Le ministère du Patrimoine canadien a montré une volonté réelle d'aider les artistes, les artisans et le milieu de la culture pendant la crise. Effectivement, on doit saluer la rapidité avec laquelle vous avez mis en place les programmes. Vous leur avez attribué l'aide de 500 millions de dollars en deux phases, comme vous l'avez expliqué. Vous avez aussi profité du fait qu'il y avait des organismes en place déjà bien structurés pour distribuer l'aide vers les secteurs les plus touchés.

J'aimerais savoir de quelle façon vous vous êtes assurés que l'argent qui était distribué l'était de façon structurée et intelligente et selon les besoins de chaque secteur.

Aviez-vous attaché, aux programmes et à l'argent, des obligations de reddition de compte pour vous permettre de suivre l'évolution de l'aide qui a été acheminée?

Mme Hélène Laurendeau: Je vous remercie infiniment de votre question. La réponse simple, c'est oui, mais laissez-moi en dire davantage.

D'abord, pour la première phase, nous avons beaucoup misé sur nos programmes existants, y compris sur l'infrastructure de nos ententes de contribution existantes. En maximisant les autorisations existantes, nous nous sommes assurés que tous les mécanismes de reddition de comptes étaient maintenus. Évidemment, cela a été plutôt simple pour ce qui est de nos partenaires plutôt importants, comme Téléfilm Canada et le Conseil des arts du Canada. Cependant, même dans le cas des particuliers, bien que nous ayons accéléré le processus, nous avons maintenu en place notre cadre de

contrôle et de reddition de comptes pour nous assurer que celle-ci allait se faire.

Il faut savoir aussi que, tout au long de la première phase, nous faisons affaire avec des partenaires que nous connaissions et que nous avons l'habitude de vérifier de façon périodique. Nous étions donc en mesure d'évaluer le coût des demandes assez exactement, parce que nous connaissions très bien leur situation financière. Toutefois, nous avons quand même voulu nous assurer, en ce qui concerne les attestations, de prendre connaissance de certains éléments de reddition de comptes relatifs à ce que nous ne contrôlons pas, c'est-à-dire savoir si ces mêmes organismes avaient accédé à d'autres programmes gouvernementaux pour éviter les chevauchements, comme nous vous l'avons expliqué un peu plus tôt.

C'était la même chose dans le cas des partenaires que nous connaissions un peu moins. Nous avons quand même mis en place l'attestation et nous faisons certaines vérifications avant d'émettre les paiements pour nous assurer qu'il s'agissait effectivement d'organismes existants qui étaient en droit de mener leurs activités au Canada.

Dans les circonstances, parce que nous avons misé sur notre structure de reddition de comptes existante et que nous avons ajouté certaines mesures pour nous assurer qu'il n'y avait pas de chevauchements, je vous dirais très humblement que je suis convaincue que nous sommes capables d'assurer la reddition de comptes dans ses moindres détails.

• (1335)

M. Martin Champoux: Je sais que vous avez beaucoup aidé le secteur des médias écrits. Beaucoup d'aide est parvenue à ces médias, et on sait qu'ils vivaient déjà une crise assez majeure avant même l'arrivée de la crise liée à la pandémie. Le monde des médias régionaux, en particulier, est confronté à la réalité de la publicité. C'est évidemment une crise énorme, puisque les commerçants locaux ne peuvent à peu près plus acheter de publicité, faute de moyens, puisque plusieurs commerces sont fermés.

L'an dernier, on a soulevé le fait que le gouvernement avait investi près de 52 millions de dollars en publicité numérique en passant directement, ou presque, par le groupe GAFSA, ce qui pénalise les petits médias régionaux, car, au bout du compte, il ne leur reste que des miettes. Il y avait une volonté manifeste de votre part de revoir ces façons de faire.

Dans le contexte de la crise liée à la pandémie, avez-vous eu le temps de réajuster le tir et de faire en sorte que le placement publicitaire fait par le gouvernement dans les médias régionaux, en particulier sur leurs plateformes numériques, se fasse plus directement, pour éviter que les géants du Web s'en mettent plein les poches au détriment de nos médias locaux?

Mme Hélène Laurendeau: Je serai parfaitement honnête avec vous, nous avons dû mettre en veilleuse plusieurs choses pendant la gestion de la pandémie. Nous avons consacré l'ensemble de nos ressources aux fonds d'urgence. Je ne vous dirai pas que la réflexion a été abandonnée, bien au contraire, mais, si vous me demandez si nous sommes aussi avancés que nous pourrions l'être, je vous dirai que ce n'est pas encore le cas. Cependant, comme nous reprenons nos activités habituelles, cette réflexion continue de se faire.

Cela dit, la publicité gouvernementale est du ressort de tous les ministères chapeautés par Travaux publics et Approvisionnement Canada et le Conseil du Trésor. Nous contribuons à une réflexion, mais ce serait vous induire en erreur que de vous faire croire que le ministère du Patrimoine canadien pourrait résoudre seul cette situation complexe.

La réponse simple, c'est que la réflexion se poursuit.

M. Martin Champoux: J'aimerais poser rapidement une dernière question à Mme Laurendeau.

Il y a une étude en cours pour évaluer les besoins en fonction de la situation que vous avez pu observer dans les derniers mois. De combien de temps pensez-vous avoir besoin pour évaluer l'aide requise par l'industrie culturelle?

Selon vous, quels seront les délais nécessaires pour mettre rapidement en place des mesures d'aide allant au-delà des 500 millions de dollars?

Mme Hélène Laurendeau: En fait, ce travail est en train de se faire.

Je vous remercie de cette question. Je veux vous rassurer. Cette réflexion est en cours.

Comme je l'ai dit dans mes remarques, le ministre Guilbeault a consulté des intervenants de façon approfondie au cours des deux derniers mois et le ministère est en train de développer des possibilités.

Évidemment, ce n'est pas le ministère du Patrimoine canadien qui a le contrôle sur l'ensemble des investissements, mais nous faisons partie de l'effort gouvernemental pour développer plusieurs options quant aux mécanismes de relance, qui touchent l'art, la culture et le patrimoine, mais aussi la relance en ce qui a trait au sport amateur. Nous n'en parlons pas beaucoup, mais ce dernier a souffert aussi. Nous avons des mesures assez spéciales pour cela.

Je vous dirai que le travail se fait au moment où nous nous parlons.

• (1340)

Le président: Merci.

M. Martin Champoux: Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

Le président: Madame McPherson, la parole est à vous pendant six minutes.

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier les témoins d'être venus participer à la séance et de nous communiquer ces informations. Elles sont très intéressantes.

Je viens d'Edmonton Strathcona. C'est ma circonscription. Comme beaucoup d'entre vous le savent, c'est en quelque sorte le cœur de l'industrie théâtrale de l'Alberta. Nous accueillons certainement le festival Fringe d'Edmonton, qui est assurément le plus grand et le plus ancien festival Fringe d'Amérique du Nord. En plus des tables rondes organisées par le ministre, j'ai aussi organisé des tables rondes avec des membres du milieu théâtral de ma collectivité. Ils m'ont beaucoup impressionnée, car ils sont très novateurs. Ils ont utilisé les technologies pour produire des spectacles, et pour

trouver des moyens d'attirer des auditoires en direct plus petits et plus sûrs et de suivre les protocoles.

Mais dans tous les cas, il s'agissait plutôt d'une façon pour les artistes de survivre ou de rappeler au public qu'ils existent toujours. Cela ne règle pas leurs problèmes financiers et, bien sûr, cela ne va pas sauver ces organisations culturelles. Elles sont reconnaissantes du financement qu'elles ont reçu par l'intermédiaire du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19, mais ce financement ne suffira pas. Nous avions initialement prévu que cette situation se poursuivrait peut-être jusqu'à l'automne. Nous pensons maintenant qu'elle pourrait se poursuivre jusqu'à l'été ou pendant je ne sais combien de temps.

Y aura-t-il un autre cycle de financement d'urgence pour permettre à ces organisations théâtrales de survivre? Si c'est le cas, quand ce cycle commencera-t-il, et pouvez-vous nous donner des détails à ce sujet?

Mme Hélène Laurendeau: Vous avez tout à fait raison de dire que nous sommes au moment où beaucoup de mesures d'urgence atteignent leurs limites et où les besoins ne fléchissent pas, notamment avec l'arrivée de cette deuxième vague. Le dilemme actuel est de déterminer si nous devons nous focaliser sur la relance ou maintenir le type de soutien actuel. Je ne suis pas en mesure de vous dire quand ces décisions seront prises exactement, mais je suis en mesure de vous dire que nous examinons ces deux séries d'options. Devons-nous continuer sur notre lancée momentanément tout en travaillant à la relance, ou devons-nous modifier le tir en mettant nos énergies sur ce qui serait la relance de l'économie?

Une chose qui est claire pour nous tous, c'est que les répercussions de la pandémie ne sont pas disparues, d'autant plus que les possibilités de se réunir publiquement restent assez limitées et qu'elles le resteront pendant encore un certain temps. Cela étant dit — et c'est une chose que vous avez mentionnée et avec laquelle nous sommes tout à fait d'accord —, nous pouvons faire confiance aux créateurs pour qu'ils soient créatifs. Nous voyons l'émergence d'éléments de nouveaux modèles d'entreprise qui résisteront probablement à l'épreuve du temps. Ces modèles méritent d'être pris en considération et soutenus pour ce qu'ils ont de différent ou en tant qu'alternatives aux modèles commerciaux plus traditionnels que nous connaissons.

Collectivement, en équipe, avec M. Dendooven et M. Piché, nous sommes tout à fait conscients du fait que nous devons prévoir un espace parmi ces éléments de relance pour ces modèles d'entreprise émergents. Il serait décevant de voir l'innovation reculer parce que nous nous serions contentés de recréer ce qui était avant. Je pense que l'activité que nous observons montre qu'il y aura différentes alternatives aux arts et aux modèles commerciaux des arts qui mériteront notre attention.

Mme Heather McPherson: Cela m'amène à ma prochaine question.

J'aime ce que vous dites sur les façons innovatrices de faire les choses. Nous les avons également constatées dans le secteur des musées: ils font maintenant des visites en ligne et bien d'autres choses du genre.

Comme vous le savez, les musées ont été très durement touchés. Le Programme d'aide aux musées sera-t-il élargi pour permettre un financement à long terme afin d'assurer que les musées pourront s'adapter et offrir différents types de programmes, et qu'ils pourront aussi survivre à la pandémie — en particulier ceux qui ne font pas partie des grands musées nationaux?

• (1345)

Mme Hélène Laurendeau: Toutes les options sont sur la table. C'est essentiellement ce que je peux vous dire pour l'instant. Je ne suis pas en mesure de vous dire précisément si ce sera une réorientation ou autre chose, mais toutes les options restent sur la table.

J'ajouterais que la popularité du Programme d'aide aux musées tel que nous l'avons connu tout au long du financement d'urgence de la phase 2 est un aspect sur lequel nous reviendrons avec les parties prenantes dans le cadre de notre enquête, une fois que nous aurons fini de distribuer les fonds — ce que nous venons de terminer. Nous tenterons de cerner ce qui a bien fonctionné et ce qu'il serait intéressant de garder pour l'avenir.

J'ai mentionné que nous avons mené une enquête auprès des bénéficiaires de la phase 1. Nous sommes actuellement en train de mener une enquête auprès des bénéficiaires de la phase 2. Nous comptons sonder la majeure partie des bénéficiaires du financement d'urgence qui a été accordé dans le cadre du Programme d'aide aux musées.

Vous avez tout à fait raison. De nombreuses innovations très intéressantes ont été réalisées sur ce front, qui soutiennent également...

Mme Heather McPherson: Merci beaucoup.

Le président: Merci, madame McPherson.

Nous en sommes maintenant à notre deuxième série de questions.

Je crois que M. Shields est dans la salle.

Monsieur Shields, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Je vous remercie.

C'est la deuxième série de questions. Je suppose que ce sera tout. Avons-nous le temps pour une troisième série?

Le président: Je ne pense pas, vu les contraintes de temps.

M. Martin Shields: Je vais donc partager mon temps avec M. Waugh.

Le président: Voulez-vous deux minutes et demie chacun ou voulez-vous lui donner le relais vous-même?

M. Martin Shields: Je vais faire deux minutes et demie, et je vais faire vite.

Le président: Très bien.

M. Martin Shields: Madame Laurendeau, c'est un plaisir de vous voir.

Je vais y aller rapidement. Je cherche des réponses à des questions auxquelles vous pourrez probablement répondre plus tard.

Lorsque vous ferez des enquêtes sur le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine afin de savoir où est allé l'argent, serez-vous en mesure de nous dire si cela a simplement servi à assurer le maintien en vie des organismes, comme des directeurs généraux? Cela a-t-il tout juste permis de

maintenir les organismes en vie, et sinon, où est allé l'argent? Dans votre suivi, j'espère que vous pourrez trouver cette information et que vous serez en mesure de nous expliquer où est allé l'argent, dès lors que l'objectif était de maintenir les organismes en vie. Ce serait formidable de le découvrir.

En ce qui concerne le Conseil des arts du Canada, au cours de la dernière législature, une étude a été réalisée sous la direction de notre collègue d'Edmonton Centre au sujet de la façon dont ces fonds avaient été alloués au Canada. Cet organisme relève de Patrimoine canadien. Cette étude à laquelle on a mis fin nous a permis de constater que l'Alberta recevait 50 % moins de fonds. Dans le cadre de cette nouvelle étude, j'aimerais apprendre où est allé cet argent par province. Je compte sur vous pour nous fournir ces renseignements.

La dernière question porte sur les fonds alloués pour mettre un terme aux préjudices causés à la production d'informations locales. Cette question a été soulevée, dans une certaine mesure, par mon collègue qui est sur place.

Les responsables des publications écrites que je consulte me disent que si le gouvernement dépensait de l'argent dans le domaine de l'imprimé plutôt que dans le numérique, ces publications pourraient survivre. Or, sur les 22,5 millions de dollars, est-ce que tout est allé au domaine de l'imprimé ou est-ce que le gouvernement a dépensé l'argent dans les médias sociaux et non dans l'imprimé?

Ce sont les trois questions que je vous pose. Je suis certain que vous allez devoir aller chercher les réponses ailleurs, mais j'aimerais beaucoup les avoir.

Je suis vraiment heureux que vous soyez là. Vous êtes une bonne personne que nous avons eue dans nos comités au cours de l'année, et nous apprécions vraiment votre contribution au comité du patrimoine.

Merci.

Mme Hélène Laurendeau: Je vous remercie de ces trois questions.

Nous avons des éléments de réponses. Pour gagner du temps, je vais demander à M. Piché de couvrir les éléments que nous avons à notre disposition. Nous nous engageons à vous fournir ce que nous pourrions, compte tenu des réponses que nous ne serons pas en mesure de vous donner immédiatement.

Si vous le permettez, je vais me tourner vers M. Piché.

M. Jean-Stéphen Piché: À propos de la première question qui portait spécifiquement sur le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine — et cela s'applique à tous les programmes —, nous avons des coûts admissibles très bien définis qui ne pouvaient pas être soutenus par les programmes habituels du ministère. Ces coûts ne sont pas tant des coûts administratifs que des coûts fixes dont les organismes avaient besoin de s'acquitter pour survivre. Nous pouvons vous envoyer une liste des coûts que nous avons couverts dans le cadre de ce programme. Nous serons ravis de le faire.

En ce qui concerne la représentation, nous pouvons également vous envoyer la ventilation de la représentation du Conseil des arts du Canada par province, qui est une information dont nous disposons. Je ne sais pas si cela a augmenté ou diminué, mais je peux vous dire qu'environ 6 ou 7 % du financement du Conseil des arts du Canada est attribué à l'Alberta.

Je vous mets en garde contre les chiffres globaux concernant la représentation. Nous pourrions avoir une discussion là-dessus, mais je m'efforcerai de vous trouver l'information en la matière.

• (1350)

Le président: Merci, monsieur Piché. Il faut que je coupe ici.

Monsieur Waugh, vous avez deux minutes et demie.

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): Je tiens à remercier les fonctionnaires du ministère d'être venus et d'avoir débloqué l'argent dès que possible. Nous avons encore 18 millions de dollars à envoyer dans les deux prochains mois.

Le premier événement qui a été annulé est la remise des prix Juno dans ma ville, Saskatoon. Cela devait se faire le 15 mars, un dimanche, mais tout s'est effondré le 13.

À cause de cette annulation, la ville a perdu plus de 9 millions de dollars. Comment va-t-elle récupérer cet argent? Elle avait consacré plus d'un an et demi à l'organisation de cette cérémonie, puis le vendredi soir, l'événement s'est vu « retirer son tapis ».

Je présume que cette question s'adresse à la sous-ministre.

Mme Hélène Laurendeau: Merci.

Voilà qui témoigne de la brutalité de ce qui s'est produit quand la pandémie a frappé.

Soyons tout à fait clairs: nous ne compensons pas la perte de revenus de cette nature, du moins pas pour le moment.

Tenons-nous compte du recouvrement des fonds versés à diverses activités? Oui. Le ministère, toutefois, ne finance pas directement la remise des prix Juno, donc ces coûts ne figurent pas dans ce que nous pourrions être en mesure de compenser.

Monsieur Piché, vous connaissez ce système un peu mieux que moi. Souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Ce que vous décrivez s'applique aussi à d'autres activités qui étaient prévues et confirme les répercussions brutales pour le milieu des arts et de la musique devant public, ainsi que pour d'autres activités du genre. Des événements sportifs ont également été affectés de la sorte, surtout ceux entourant la tenue des Jeux olympiques, qui n'ont pas eu lieu. À l'heure actuelle, nous n'avons pas d'accord de contribution pour compenser ces répercussions.

Monsieur Piché, souhaitez-vous ajouter quelque chose très rapidement, puisque le temps presse?

M. Jean-Stéphen Piché: Oui. Merci.

Ce qui s'est produit est tout simplement tragique. Beaucoup de festivals et d'événements culturels ont été annulés. Il y a eu des pertes de revenus partout.

C'est pour cette raison qu'un fonds comme celui de la musique du Canada, c'est-à-dire le fonds principal de 36 millions de dollars, a rapidement été mis à profit pendant la pandémie pour aider les organisations et l'industrie comme telle à trouver des façons de remédier à certains de ces problèmes. Le Fonds d'urgence a versé

32,6 millions de dollars au Fonds de la musique du Canada, y compris aux studios et au milieu de la musique devant public. Ensemble, ils ont à tout le moins contribué à maintenir l'industrie à flot.

Cette aide ne remplace pas les pertes subies par un événement qui devait avoir lieu dans votre ville, mais nous essayons de trouver des façons de compenser ces pertes en soutenant l'industrie.

Le président: Merci, monsieur Piché.

Madame Bessette, je vous en prie. Vous avez la parole pendant cinq minutes.

[Français]

Mme Lyne Bessette (Brome—Missisquoi, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence et de leurs témoignages.

Étant sportive, je connais l'importance d'un mode de vie sain. J'ai eu la chance de participer aux Olympiques et je sais que de nombreux Canadiens s'entraînent quotidiennement afin d'atteindre des niveaux de compétition élevés. À cause de la pandémie, beaucoup d'événements ont été annulés. Malgré cette situation indépendante de notre volonté, plusieurs organisations ont su faire preuve d'innovation dans des centaines de communautés partout au Canada.

Dans ma circonscription, Brome—Missisquoi, la communauté du sport équestre l'a fait avec créativité. En effet, une épreuve de qualification de niveau olympique quatre étoiles a eu lieu cet automne dans le respect le plus complet des mesures sanitaires. La communauté équestre s'est mobilisée d'un océan à l'autre pour tenir l'événement, et il faut souligner son excellent travail quant aux mesures de distanciation sociale, le tout ayant été télédiffusé. Cette histoire de réussite n'aurait pas pu avoir lieu sans l'appui du gouvernement.

Madame Laurendeau, est-il possible de savoir comment les organismes olympiques ont été touchés et comment votre ministère soutient les athlètes olympiques canadiens?

• (1355)

Mme Hélène Laurendeau: Je vous remercie, madame Bessette.

Vous touchez à une question très importante. M. Dendooven pourra aller vous chercher les chiffres pendant que je vous réponds. Nos fonds d'urgence destinés au sport amateur avaient le même objectif que les fonds destinés à l'art, à la culture et au patrimoine. En termes clairs, le fonds d'urgence qui permettait de donner un pourcentage aux organismes a aussi été accordé aux organismes sportifs, et ce, par l'entremise de nos mécanismes et nos partenaires habituels, qu'il s'agisse des fédérations ou des provinces avec lesquelles nous travaillons pour distribuer l'argent.

Nous avons aussi augmenté le financement du Programme d'aide aux athlètes, parce que, comme vous le mentionnez si justement, le travail des athlètes olympiques est le travail d'une vie dont l'aboutissement est une année olympique. La pandémie a frappé à un moment où ces athlètes arrivaient au plus haut de leur forme. Le report d'un an fait en sorte qu'il y a une double cohorte. On ne pouvait pas commencer à séparer le bon grain de l'ivraie en disant à ceux qui ont manqué les Olympiques qu'ils pouvaient continuer, mais à ceux qui espéraient arriver au niveau olympique qu'ils allaient en payer le prix.

Nous avons donc augmenté le financement de l'aide aux athlètes afin de tenir compte des contraintes qui se sont ajoutées à cause de la pandémie.

Par ailleurs, en matière de sport amateur, nous avons tenu à maintenir le financement, et même à le majorer, afin d'assurer la viabilité des organismes, encore une fois. Ainsi, lorsque les choses vont reprendre, tout le monde sera prêt à continuer.

Monsieur Dendooven, avez-vous réussi à trouver le montant total du financement de l'aide aux athlètes?

Mme Lyne Bessette: Entretemps, je pourrais peut-être poser une autre question. J'en avais quatre, mais je vais vous poser la dernière, parce qu'elle concerne quelque chose qui me tient à cœur.

L'Agence mondiale antidopage est responsable du Code mondial antidopage, qui a été mis à jour en 2020. Le nouveau code va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

La pandémie actuelle ralentit-elle la mise à jour des politiques effectuée par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport afin qu'elles correspondent au nouveau cadre international?

Mme Hélène Laurendeau: Je devrai vous répondre par écrit là-dessus. Je ne crois pas que ce soit le cas, mais je ne voudrais pas vous induire en erreur. Je vais envoyer la réponse au Comité par écrit.

M. David Dendooven (sous-ministre adjoint, Politique stratégique, planification et des affaires ministérielles, ministère du Patrimoine canadien): Monsieur le président, si vous me le permettez, je peux indiquer que la somme d'argent que nous avons accordée au domaine des sports était de 72 millions de dollars.

Comme la sous-ministre l'a noté, cela a pour but d'aider les athlètes, mais aussi les organismes sportifs partout au pays, y compris le Comité olympique canadien, à assumer les coûts liés au report des Jeux olympiques.

Mme Lyne Bessette: C'est parfait. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci.

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et trente secondes.

M. Martin Champoux: Je vous remercie, monsieur le président

En 2008, après la crise économique, le Programme des manifestations touristiques de renom, ou PMTR, a été mis sur pied. Il a donné un sérieux coup de main à l'industrie touristique afin qu'elle se remette de la crise, étant donné que les commanditaires, en raison des problèmes économiques qu'ils vivaient, ne pouvaient pas contribuer à la même hauteur.

On vit maintenant une situation financière semblable, sinon pire. C'est un programme que l'industrie avait beaucoup apprécié. Plusieurs seraient très heureux de le voir revenir ou de voir un programme similaire.

Est-ce un modèle que vous envisageriez pour stimuler de nouveau l'industrie touristique, les festivals et les événements qui correspondaient au PMTR à l'époque?

• (1400)

Mme Hélène Laurendeau: Une variation sur le même thème fait l'objet d'une réflexion en ce moment. Ce programme relève de nos collègues du ministère de l'Industrie et du ministère responsable du tourisme. Par contre, les répercussions sur les festivals

culturels et les événements sportifs, entre autres, comme la députée qui vous a précédé l'a mentionné, touchent également l'industrie touristique et les activités économiques locales.

Plus tôt, j'ai dit que toutes les possibilités étaient sur la table. Évidemment, nous regardons les choses qui ont été faites dans le passé et nous nous demandons si elles pourraient être envisagées dans l'avenir. Je ne suis pas en mesure de vous dire si c'est un programme qui sera relancé ou non, mais cela fait certainement partie de notre réflexion.

M. Martin Champoux: J'aimerais poser une question rapide concernant l'aide qui va se redéfinir en fonction des données que vous êtes en train de colliger.

Avez-vous l'intention de vous assurer que les derniers maillons de la chaîne, c'est-à-dire les artistes, les créateurs, les artisans et les pigistes, par exemple, ceux qui ne sont pas des organismes comme tels et qui dépendent des contrats, sont pris en charge?

Avez-vous des mécanismes afin de vous assurer qu'ils reçoivent l'aide qui leur est destinée?

Mme Hélène Laurendeau: C'est une préoccupation constante. D'ailleurs, au début de la pandémie, cela nous avait incités à mobiliser nos collègues des autres ministères en leur disant que cela prenait des mesures particulières pour le milieu des arts, de la culture et du sport amateur, justement pour les raisons que vous évoquez.

La réponse simple à votre question, c'est que, oui, cela va demeurer au cœur de nos préoccupations. La façon dont nous allons arriver sera-t-elle une combinaison de mesures de reddition de comptes visant les organismes ou un soutien direct? Cela reste à voir, mais je peux vous affirmer que cela va demeurer au cœur de nos préoccupations.

M. Martin Champoux: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci.

[Traduction]

Madame McPherson, vous avez deux minutes et demie. Allez-y.

Mme Heather McPherson: Merci, monsieur le président.

J'aimerais poursuivre un peu dans la même veine que mon collègue du Bloc québécois.

Évidemment, il y a divers festivals dans Edmonton Strathcona. L'Edmonton International Fringe Festival en est un exemple, mais il y a également l'Edmonton Heritage Festival, le festival des artistes de rue et toutes sortes d'événements artistiques. Aucun n'a pu avoir lieu, ce qui a eu de graves répercussions dans la collectivité vu leur incidence sur les restaurants, les boutiques et plein d'autres choses.

Vous nous avez donné des renseignements à ce sujet, et je vous en remercie. J'aimerais toutefois insister avec vigueur sur le fait que ces festivals jouent un rôle crucial dans nos collectivités en raison du rôle majeur qu'ils jouent dans l'économie et la culture.

Une des questions que je souhaite poser porte sur les lieux de présentation. Nous en avons beaucoup, tant à but lucratif que non lucratif. Puisqu'il y a eu divers problèmes avec l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, le programme d'aide locative, beaucoup de ces lieux n'ont pas été en mesure d'en bénéficier et ont dû fermer leurs portes. On nous a dit que d'autres, qui s'accrochent et tentent de survivre jusqu'au printemps, ont maintenant peur d'avoir à fermer leurs portes pour de bon.

Pouvez-vous nous expliquer comment vous comptez aider ces lieux de présentation compte tenu des restrictions actuelles? On leur demande de rester fermés pour des raisons de sécurité. Comment peut-on faire pour assurer leur protection?

Mme Hélène Laurendeau: Pour gagner du temps, je vais céder immédiatement la parole à M. Piché là-dessus.

Monsieur Piché, je vous en prie.

M. Jean-Stéphen Piché: Merci pour cette question.

Il n'y a malheureusement pas de recette magique. Nous échangeons des renseignements avec le Conseil des arts du Canada ainsi qu'avec notre propre programme, le Fonds du Canada pour la présentation des arts, pour étudier les organisations qui ont leur propre lieu de présentation plutôt que d'occuper d'autres bâtiments. Évidemment, celles qui possèdent leur propre lieu de présentation connaissent bien plus de difficultés, car assumer tous les coûts sans pouvoir ouvrir leurs portes les affecte très lourdement.

De ce point de vue, l'incidence de notre financement d'urgence est inégale, car les organisations qui détiennent un lieu de présentation sont beaucoup plus touchées. Comme vous l'avez dit, il y a aussi eu des problèmes avec le programme d'aide locative.

Des discussions sur les éléments nécessaires à une relance et la façon dont nous allons procéder sont également en cours. Elles portent sur ce que nous devons maintenir pendant que les fermetures se poursuivent afin d'assurer le maintien de l'infrastructure.

Les mesures de relance constituent l'autre volet de la réponse. De quels types d'infrastructure avons-nous besoin et comment pouvons-nous y intégrer un élément d'adaptabilité dans le cas d'une pandémie qui durerait plus longtemps que celle-ci? Comment pouvons-nous procéder à une sorte de réinsertion? Comment pouvons-nous intégrer à l'infrastructure certaines fonctions d'adaptabilité de sorte que ces organisations soient plus résilientes quand des situations comme celle que nous vivons se présentent.

• (1405)

Mme Heather McPherson: Merci.

Le président: Merci, monsieur Piché, et merci, madame McPherson. Et, bien sûr, merci à tous.

Je tiens à remercier tout particulièrement Mme Laurendeau, M. Dendooven et, il va sans dire, M. Piché, de leur présence aujourd'hui pour traiter d'un sujet très large. C'est un sujet dont on peut difficilement faire le tour en une heure. Néanmoins, nous vous sommes reconnaissants d'être là et de nous fournir des réponses. Bien sûr, je suis persuadé que vous allez faire les suivis que vous avez mentionnés. Nous l'apprécions. Merci.

Chers membres du Comité, nous allons maintenant suspendre les travaux afin de poursuivre à huis clos. Pour ce faire, nous devons suivre un processus technique qui peut demander un certain temps.

Je vais confirmer auprès du greffier de quelle façon nous serons avisés de la reprise des travaux.

Le greffier du Comité (M. Thomas Bigelow): Merci, monsieur.

Nous demandons aux membres qui sont connectés à Zoom de quitter la réunion. Organiser la prochaine réunion ne devrait prendre que quelques minutes. Accordez peut-être une minute ou deux aux greffiers pour leur permettre de se connecter.

Ensuite, veuillez suivre les directives que vous avez reçues par courriel pour vous joindre à la deuxième réunion, peut-être un instant ou deux après avoir quitté la présente réunion. Nous devrions être prêts assez rapidement. Nous allons faire des essais et tout le nécessaire une fois que nous nous serons joints à la réunion.

Le président: D'accord.

Donc vous pouvez vous connecter une fois que nous aurons quitté la réunion. Il faut un deuxième mot de passe, comme vous le savez.

Le greffier: Toutes mes excuses, monsieur, mais, si vous me le permettez, les techniciens viennent de m'aviser que les membres du Comité devraient attendre cinq minutes avant de se joindre à la réunion, si cela vous convient.

Le président: D'accord.

Il est actuellement 14 h 7, ici. Je propose donc de se joindre à la réunion à 14 h 12.

Parfait. Merci, tout le monde. La séance est suspendue.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>